

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2019

---

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AS44

présenté par

Mme Brenier, M. Abad, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Cattin, Mme Corneloup, M. Dive, M. Masson, Mme Levy, M. Reda, M. Breton, M. Viala, M. Straumann, M. Minot, M. Bony, M. Boucard, M. Brun, M. Le Fur, Mme Trastour-Isnart et M. Jean-Claude Bouchet

-----

### ARTICLE 28

À l'alinéa 121, substituer aux mots :

« peut être »

le mot :

« est ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Ici, remplacer le terme « peut être » par « est » permet de renforcer l'obligation de garantie de l'obligation de remise en bon état d'usage des dispositifs médicaux notamment car les fauteuils roulants visés par ces dispositions sont utilisés par des personnes particulièrement fragiles (en situation de handicap, en avancée en âge ou souffrant de maladies chroniques).